



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Judi 15 avril 2021 - 19h00 -
Salle Paris Fontaine,
NOAILLES

Etaiet présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Christèle MARIN, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, Patrice GOUIN, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ (Départ à 19h43), Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaiet absents :

Mmes Lydia BORDERES, Laurence LANNOY, Caroline MARTIN, Dominique VILTARD, Michèle BRICHEZ, Marianne LEMOINE, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Nicole ROBERT.

MM. Patrick CORBEL, David LAZARUS, Rafaël DA SILVA, Kévin POTET, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont suppléés :

- Mme Lydia BORDERES par M. Didier WALLET.
- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- M. David LAZARUS par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Laurence LANNOY par M. Marc VIRION.
- M. Rafaël DA SILVA par M. Patrice GOUIN.
- Mme Caroline MARTIN par M. Alain GUERINET.
- Mme Marianne LEMOINE par Mme Annie BLANQUET.
- M. Denis JACOB par M. Alain DUCLERCQ (départ à 19h43).
- Mme Véronique PAUL par M. Philippe ELOY.
- M. Jean VERTADIER par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Nicole ROBERT par Mme Annie BLANQUET.
- M. Christophe DURAND par M. Pierre DESLIENS.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune d'ERCUIS.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Sur chacun des rapports qui lui ont été soumis,
Prend les délibérations suivantes :

Le Président a présenté les délibérations dans un ordre différent de celui de l'ordre du jour initial, dans un souci d'organisation, afin de permettre à M. Alain DUCLERCQ de s'absenter dans le cadre de ses obligations professionnelles.

COMPETENCES OPTIONNELLES – AJOUT DE LA COMPETENCE « VOIES DOUCES » : à la majorité (avec un contre de Mme Marianne Lemoine) :

- **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise en complétant la compétence optionnelle Voiries et infrastructures par la compétence « Voies douces » ;
- **INVITE** les communes à délibérer en Conseil Municipal sur cette modification de statuts dans un délai de trois mois à compter de la notification qui leur sera adressée par la Communauté de communes Thelloise ;
- **PRECISE** qu'à défaut de délibération municipale dans ce délai, la décision de la commune sera réputée favorable ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à réaliser toutes les démarches et à signer tous actes nécessaires à la bonne application des présentes.

GROUPEMENT DE COMMANDES : AVENANT N°1 A L'ACCORD CADRE PORTANT ACCORD CADRE DE TRAVAUX DE VOIRIES ENTRE LA CCT ET SES COMMUNES MEMBRES : à l'unanimité (avec une abstention de M. Philippe Maréchal) :

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention constitutive de groupement de commandes avec les communes jusqu'au 31 décembre 2022 à intervenir ;
- **PREND ACTE** que la commune de Mortefontaine-en-Thelle a déjà délibéré favorablement sur une adhésion au groupement de commandes ;
- **PREND ACTE** que les communes Angy, Balagny-sur-Thérain, Belle-Eglise, Berthecourt, Blaincourt-les-Précy, Cauvigny, Foulanges, Morangles, Noailles, Ully-Saint-Georges ont été invitées à délibérer et à transmettre leurs besoins de travaux avant le 30 avril conformément à l'article 9 du groupement de commandes portant accord cadre de travaux de voiries entre la CCT et ses communes membres ;
- **INDIQUE** que sans délibération favorable de leur conseil municipal, les communes d'Angy, Balagny-sur-Thérain, Belle-Eglise, Berthecourt, Blaincourt-les-Précy, Cauvigny, Foulanges, Morangles, Noailles, Ully-Saint-Georges ne pourront pas prétendre à entrer dans ledit groupement de commandes.

✚ ASSAINISSEMENT COLLECTIF - PARTICIPATION AUX FRAIS DE BRANCHEMENTS EN DOMAINE PUBLIC DES USAGERS DE LA COMMUNE DE BALAGNY SUR THERAIN : à l'unanimité :

- **INSTITUE** la Participation aux Frais de Branchements (PFB) sur le domaine public, prévue à l'article L. 1331-2 du code de la santé publique et perçue auprès du propriétaire pour les travaux relatifs réalisés en 2020 et 2021 dans la commune de Balagny sur Thérain,
- **FIXE** les modalités de calcul de la **PFB** ainsi qu'il suit :
 - Coût total des travaux de branchement associés au réseau (181 468,19 € TTC), diminué des subventions sur cette partie de l'opération (93 148,78 € TTC), divisé par le nombre de branchements créés (70) ;
 - Abandon de la majoration de 10 % pour frais généraux.
- **ARRETE**, à la suite, le montant de PFB qui sera facturé aux propriétaires :
 - **1261 €** par branchement pour les usagers concernés par les travaux réalisés dans la commune de Balagny sur Thérain en 2020-2021 par les sociétés SADE et COLAS.

✚ COLLECTE DES DECHETS – INFORMATION RELATIVE A L'ACTIVITE

Point d'information ne donnant pas lieu à délibération.

✚ BILAN 2020 DE L'ACTIVITE PETITE ENFANCE POUR INFORMATION

Point d'information ne donnant pas lieu à délibération.

✚ ARRET DU PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DE LA THELLOISE : à la majorité (avec un contre de Mme Marianne Lemoine) :

- **PROPOSE** d'arrêter le nouveau projet de Schéma de Cohérence Territoriale Thelloise révisé, tel qu'il est annexé à la délibération ;
- **DIT** qu'en vertu de l'article L.143-20 du code de l'urbanisme, la présente délibération, ainsi que le projet de SCoT révisé seront transmis pour avis aux personnes devant être légalement consultées sur le projet de SCoT révisé ;
- **DIT** qu'à l'issue de ces consultations, ce projet de SCoT sera soumis à enquête publique conformément à l'article L.143-22 du code de l'urbanisme ;
- **DIT** que le projet de SCoT est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de communes Thelloise situé à Neuilly-en-Thelle, au 7 avenue de l'Europe ;
- **DIT** que la délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté de communes Thelloise ainsi qu'aux sièges des communes et groupement de communes qui le composent ;
- **DIT** que la délibération fera l'objet d'une transmission au préfet de l'Oise et fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de Communes Thelloise pendant un mois.

ELABORATION DU PLAN LOCAL DE L'HABITAT (PLH) ET DE SA CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL) : CREATION D'UN COMITE DE PILOTAGE :

- **PREND ACTE** de la composition suivante pour le comité de pilotage créé dans le cadre de l'élaboration du Plan Local de l'Habitat et de la mise en place de sa Commission Intercommunale du Logement de la Communauté de communes Thelloise :

Communes	Noms et communes des représentants
Chambly	- Doriane FRAYER
Noailles, Sainte Geneviève	- Daniel VEREECKE (Sainte Geneviève)
Cires-lès-Mello, Neuilly-en-Thelle, Précy-sur-Oise	- Caroline BILL (Neuilly-en-Thelle)
Angy, Balagny-sur-Thérain, Berthecourt, Boran-sur-Oise, Cauvigny, Ercuis, Le Mesnil-en-Thelle, Uilly-Saint-Georges, Villers-sous-Saint-Leu	- Carine LUGEZ (Balagny-sur-Thérain) - Francis CHABLE (Cauvigny) - Marie-Thérèse LECERVOISIER (Mesnil-en-Thelle)
Abbecourt, Belle-Eglise, Blaincourt-lès-Précy, Crouy-en-Thelle, Dieudonné, Foulanges, Fresnoy-en-Thelle, Heilles, Hodenc-l'Evêque, Hondainville, Lachapelle-Saint-Pierre, Le Coudray-sur-Thelle, Mello, Montreuil-sur-Thérain, Morangles Mortefontaine-en-Thelle, Mouchy-le-Châtel, Novillers, Ponchon, Puisieux-le-Hauberger, Saint-Félix, Saint-Sulpice, Silly-Tillard, Thury-sous-Clermont, Villers-Saint-Sépulcre	- Dominique MARGERY (Belle-Eglise) - Thérèse-Marie DESCATOIRE (Dieudonne) - Annie BLANQUET (Foulanges) - Ludovic GORINE (Le Coudray-sur-Thelle) - Geneviève DELABY (Ponchon) - Bruno CALEIRO (Puisieux-le-Hauberger)

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) – PROTOCOLE D'ENGAGEMENT AVEC L'ETAT : à l'unanimité :

- **APPROUVE** la signature par le Président ou son représentant du protocole d'engagement avec l'Etat relatif au Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Neuilly-en-Thelle, le 16 avril 2021

Le Président



Pierre DESLIENS
Pierre DESLIENS

Affiché le 16 avril 2021